
Renvoi au comité des inspecteurs de la salle des 210 marcs d'argent servant aux fonctions du culte catholique envoyés par la commune de Laval, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des inspecteurs de la salle des 210 marcs d'argent servant aux fonctions du culte catholique envoyés par la commune de Laval, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 677;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40055_t1_0677_0000_6;

Fichier pdf généré le 16/02/2024

satellites esclaves, ainsi qu'aux traîtres et aux faux patriotes.

Vive la République !

Salut et fraternité.

Les Montagnards sans-culottes, membres de la Société littéraire républicaine de la maison d'éducation française.

(Suivent 20 signatures).

Les membres de la commune de Laval font passer 210 marcs d'argent servant aux fonctions du culte catholique.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au comité des inspecteurs de la salle (1).

La Société populaire de Morez-en-Montagne écrit qu'elle a fait livrer aux flammes un drapeau, dont les emblèmes odieux ne pouvaient plus être soufferts, et qui avait été oublié jusqu'alors.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de la Société populaire de Morez-en-Montagne (3).

La Société populaire de Morez-en-Montagne, à la Convention nationale.

Morez, le septidi de la 1^{re} décade de frimaire, 2^e de la République française, une et indivisible.

Législateurs,

La Société, fidèle observatrice de vos décrets, a fait livrer aux flammes un drapeau dont les emblèmes odieux à tous les républicains ne pouvaient plus être soufferts, et qui avait été oublié jusqu'alors. Cette cérémonie a eu lieu le 4 de ce mois près de l'arbre de la liberté, et la Société assemblée a arrêté qu'il vous serait envoyé une expédition du procès-verbal dressé à ce sujet, lequel renferme le discours qui a été prononcé, ainsi qu'une chanson patriotique.

Les sans-culottes,

PERROD, président ; ALLIX, vice-président ;
VUILLERMOT, secrétaire.

Procès-verbal (4).

L'an second de la République française, une et indivisible, le cinq de frimaire, onze heures avant midi, ensuite du procès-verbal de la séance de la Société populaire de Morez-la-

Montagne, département du Jura, district de Saint-Claude, en date du vingt de brumaire les amis de la liberté et de l'égalité assemblés ainsi que la municipalité et la garde nationale, le vice-président de la Société a prononcé, près l'arbre de la liberté, sur la place publique de ce lieu, en présence du peuple assemblé le discours qui suit :

« Amis de la liberté et de l'égalité, intrépides sans-culottes, dans la carrière que nous avons à parcourir pour le bien public, il est un devoir essentiel à remplir et qui tient à nos principes régénérateurs; c'est de livrer aux flammes une phalange où les attributs du tyran sont partout semillés (*sic*) et qui par oubli a échappé à la vengeance des citoyens; le voilà cet étendard proscrit, ce type de nos maux, l'objet de notre esclavage, cet attribut d'un despotisme révoltant, le fanal des passions d'une cour corrompue; hélas, combien de nos frères en ont été les tristes victimes?

« Citoyens, nous ignorions pour lors les raisons pour lesquelles nous allions au combat, courbés sous un joug avilissant, à peine pouvions-nous porter nos regards vers cette voûte azurée, mais consolons-nous; il n'est plus ce despotisme destructeur, le génie de la liberté et de la philosophie a renversé son trône odieux. Eclairés par les lumières de la raison sur nos droits et nos prérogatives, nous avons voué à l'exécration les rois et leurs agents, et sous les drapeaux tricolores nous sommes assurés de faire mordre la poussière à leurs cohortes sanguinaires.

« Hâtons-nous donc, frères et amis, d'effacer de notre souvenir l'histoire hideuse de nos persécutions; régénérés à la liberté, ne laissons à nos neveux aucune trace de la tyrannie qui nous opprimait; que le bûcher consume en un instant ce signe de réprobation et que les cendres s'en dispersent dans les airs.

« Ainsi puissent disparaître du sol de la liberté les tyrans et leurs satellites; serrons-nous, amis, autour de cet arbre sacré, et que cette terre purgée de ces sangsues de l'humanité n'offre plus à nos yeux qu'un assemblage de frères et d'amis. »

Ce discours applaudi, le drapeau, objet de la cérémonie, a été jeté sur un bûcher préparé pour ce, où il a été consumé par les flammes; il a été ensuite suivi d'une chanson patriotique sur l'air chéri des *Marseillais* ainsi qu'il suit :

Air : *Allons, enfants de la patrie.*

Compagnes de la Sainte-Ampoule
Le globe est fatigué de vous
Voyez le sang français qui coule
Ce sont là vos perfides coups. (*bis*)
Retournez à l'oiseau mystique
Qui parmi nous vous apporta,
Que la tromperie inventa
Pour asservir la race antique
Aux flammes, citoyens, allumez des tyrons (*sic*)
Soufflez, soufflez, jetons au feu
Les hochets des Bourbons.

Ce couplet a été répété deux fois ensuite de la demande du peuple. Après quoi il y a eu un repas civique où les santés de la Convention, des corps administratifs, des défenseurs de la patrie et des braves sans-culottes ont été portées à plusieurs fois, ainsi que les cris de *Vive la République française une et indivisible.*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 389.

(2) *Ibid.*

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 833.

(4) *Ibid.*